

Djiahd : lettre ouverte au Maire de Beauvais qui vient de poser la première pierre de la Grande Mosquée, par Beate

écrit par Beate | 18 septembre 2014



☒ Ce dimanche 14 septembre la première pierre de la Grande mosquée de Beauvais a été posée par madame le maire Caroline Cayeux, sénateur de l'UMP.

<http://www.islamisation.fr/archive/2014/09/13/premiere-pierre-pour-la-grande-mosquee-de-beauvais-uoif-sur-5447028.html>

Liste des élus de la ville de Beauvais

<http://www.beauvais.fr/votre-mairie/le-bureau-municipal.html>

Madame Caroline Cayeux

Maire de Beauvais

BP 60330

1, rue Desgroux

60000 Beauvais

<http://www.beauvais.fr/votre-mairie/le-bureau-municipal/2-caroline-cayeux.html>

☒ [eux.html](http://www.beauvais.fr/votre-mairie/le-bureau-municipal/2-caroline-cayeux.html) Madame le maire,

Comme beaucoup de non-musulmans vous ne connaissez pas la véritable

fonction d'une mosquée. Voici les informations dont vous avez besoin :

L'absence de liturgie, l'absence de cérémonie cultuelle, l'absence de clergé, l'absence de service religieux intermédiaire entre les fidèles et Allah, rend l'existence d'une mosquée absolument pas nécessaire pour prier. Une mosquée est un centre de gouvernement islamique et non un lieu de culte. La fonction des mosquées est de répandre la charia partout où elles sont construites.

Les pratiques de l'Islam sont gouvernées par la charia (loi de Allah). Le 13 février 2003, la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg a jugé que la Charia était incompatible avec les principes démocratiques. Le but de l'Islam et des mosquées est de répandre la charia. Le but de la charia est la destruction de la Liberté et des Droits Humains. Une mosquée est donc un centre de gouvernement islamique qui porte atteinte à la sécurité publique. <http://www.resistancerepublicaine.com/2013/mais-si-monsieur-camoin-une-mosquee-porte-atteinte-a-linteret-de-la-ville-et-de-ses-habitants-par-beate/>

Maintenant que vous êtes informée sur le danger que représente la construction d'une mosquée, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas lorsque dans quelques années les habitants de Beauvais seront persécutés par les musulmans. Lisez l'avertissement de Monseigneur Amel Shimoun Nona, archevêque de Mossoul : « L'Islam ne dit pas que tous les êtres humains sont égaux. Vos valeurs ne sont pas leurs valeurs. Si vous ne comprenez pas cela rapidement, vous tomberez victimes d'un ennemi que vous aurez accueilli dans votre maison. » <http://unmondesansislam.wordpress.com/2014/08/23/chretiens-dorient-lavertissement-de-larcheveque-de-mossoul/>

À NOTER : La responsabilité pénale des élus pour faits commis dans l'exercice de leurs fonctions résulte de plusieurs textes, notamment des articles L.432-1 et suivants du code pénal. <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/responsabilite-penale-des-elus>

Mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

Lorsqu'un maire connaît les dangers de l'islam et laisse les musulmans instaurer la charia dans sa ville, il met délibérément en danger les habitants, car il sait que le Coran ordonne la mort de les non-

musulmans qui refusent de se convertir à l'Islam. C'est pourquoi il est important d'informer les maires sur la vraie nature de l'islam; les maires de France doivent réaliser qu'ils sont responsables de l'islamisation de la France et de la mise en danger des citoyens et des institutions.

Autre point fondamental : L'omission par parole ou par action, la dissimulation ou falsification sont des prescriptions coraniques. Quand il s'agit de développer l'islam, tous les coups sont permis. La taqyya, taqiyya, s'écrit aussi takia – dissimulation – est un devoir pour les croyants en situation d'infériorité, de minorité comme en Occident; par contre, dès que le rapport de force s'inverse, alors les musulmans peuvent envisager l'agression.

À lire :

La Taqiyya et les règles de la guerre islamique par Raymond Ibrahim <http://www.meforum.org/2577/taqiyya-regles-guerre-islamique>

Ne faites JAMAIS confiance à un musulman; seuls les ex-musulmans déclarés sont des personnes de confiance.

Maintenant vous savez. Vous devez choisir.

1 – Vous pouvez continuer à fermer les yeux et collaborer avec les musulmans en mettant les citoyens en danger.

2 – Vous pouvez demander de l'aide (auprès des résistants), prendre des gardes du corps et déclarer arrêter la construction de la mosquée pour la sécurité des citoyens et pour respecter la loi de 1905. La mairie n'avait pas le droit de céder un terrain public (qui appartient donc aux citoyens) à un groupe pseudo-religieux.

Merci de votre attention.

Je vous prie d'agréer, Madame le maire, mes respectueuses salutations.

Beate